

Appel à Manifestation d'Intérêt
**« Territoire engagé pour
mon environnement, ma santé »**



**Projet Médecins Salariés pour Vouillé dans le
cadre de la politique « Notre Santé à Vouillé »**

« Action - Retour d'Expérience »

Mairie de Vouillé



1. La collectivité

Nom: Mairie de Vouillé

Adresse: 19 rue de Bousantin 79230 VOUILLE

Type de collectivité ou territoire: Commune

Site internet: www.mairie-vouille.fr

Engagement dans une dynamique en santé-environnement (Ville OMS, Agenda21, CLS...) :CLS pour le territoire, signé le 03/12/2018

Typologie de territoire :
Commune rurale

Population (nombre) de votre collectivité ou territoire : 3421 hab.

2. Présentation de l'action en santé-environnement

Titre : Projet Médecins Salariés pour Vouillé dans le cadre de la politique « Notre Santé à Vouillé »

Contexte : Soucieuse de la santé de ses concitoyens, première commune des Deux-Sèvres à obtenir le label « Territoire Bio Engagé », Vouillé a développé ces dernières années des projets respectueux de l'environnement :

- un espace Enfance Jeunesse dans un bâtiment HQE regroupant toutes les infrastructures liées à l'enfance,
- un restaurant scolaire Bio Engagé atteignant 43% de produits bio pour la confection des repas et favorisant les circuits courts,
- l'adhésion à la charte « Terre Saine » avec la suppression de l'usage des pesticides,
- des actions de sensibilisations aux économies d'énergie et au recyclage.

Dans ce contexte, et toujours en faveur de la santé de ces concitoyens, la commune de Vouillé s'est mobilisée pour anticiper la baisse programmée de sa démographie médicale. En effet, l'offre de soins risquait d'être fortement dégradée avec le départ à court terme des 3 médecins généralistes, sans perspective de remplacement, et une population vieillissante en augmentation.

Une commune sans médecin est une commune en danger. Vouillé se refuse à l'inégalité d'accès aux soins.

Description/objectifs de l'action en santé-environnement : Les départs annoncés des médecins généralistes en place, la difficulté déjà existante à trouver des remplaçants, la situation de sous-densification médicale des communes alentours ont conduit la municipalité à étudier différentes pistes et à envisager une « solution publique ». Petit-à-petit, prenant en compte la désaffection pour l'exercice libéral, le modèle du médecin salarié s'est imposé.

Il s'agit de faciliter l'installation de médecins généralistes sur la Commune en répondant aux aspirations des médecins qui désirent concilier vie personnelle et professionnelle, travailler en équipe, bénéficier d'une couverture sociale satisfaisante et de leur permettre de se concentrer sur leur cœur de métier en les dégageant en grande partie des tâches administratives.

La pratique en centre de santé répond à ces critères. Le projet santé s'inscrit dans cette volonté municipale qui s'articule :

- sur le besoin impératif de répondre à une attente de plus en plus forte des habitants face à une difficulté croissante d'obtenir des rendez-vous auprès des médecins généralistes exerçant sur la commune, ce qui est encore plus vrai pour les nouveaux-arrivants,
- sur l'impérieuse nécessité de répondre au droit à la santé que chaque habitant est en mesure de revendiquer,
- sur cette responsabilité municipale légitime du droit d'accès aux soins pour chaque administré et surtout d'apporter une solution pérenne à la chute programmée de la démographie médicale, phénomènes d'ampleur nationale non plus cantonnés aux secteurs ruraux.

Résultats attendus ou observés de l'action : A son ouverture toute proche (décembre 2019), le Centre Municipal de Santé sera en mesure de proposer une offre de soins grâce au travail d'au moins un médecin généraliste. Le recrutement d'un second médecin est en cours. Les objectifs de cette initiative communale sont :

- favoriser l'accès aux soins pour tous,
- permettre l'accessibilité du centre à tous,
- assurer une offre de soins de qualité et placer le patient au cœur du dispositif de soin,
- réduire le taux d'hospitalisation en organisant au mieux la prise en charge ambulatoire,

- mener des actions de santé publique dans et hors du centre de santé, de promotion de la santé, d'éducation pour la santé et de dépistage,
- favoriser le partenariat et les complémentarités avec d'autres structures : hôpitaux, résidence service, unité de vie médicalisée, multi-accueil, PMI, CCAS,
- contribuer à la formation des personnels.

L'accueil et la formation des externes et des internes seront un des objectifs essentiels du centre de santé. Outre la nécessité de donner aux étudiants des lieux de stage formateurs et novateurs, cette mission est une des mesures nécessaires pour favoriser l'installation des futurs médecins et continuer à lutter contre la désertification médicale sur notre territoire.

Populations "cibles" de l'action : Ce projet cible l'accès aux soins pour les habitants et Vouillé et de son bassin de vie. Le médecin salarié interviendra auprès du multi-accueil municipal au titre de médecin référent, ce dont ne bénéficiait plus la structure depuis quelques années, obligeant les familles à se tourner vers leur médecin généraliste, quand elles en avaient un.

Ce projet permettra aux habitants de choisir ou de continuer à vivre sur notre commune, d'accéder aux soins sans faire une vingtaine de kilomètres...

Facteurs de réussite de l'action : Le prérequis est une problématique clairement posée et l'étude de toutes les solutions possibles. L'intégration des professionnels de santé dans le projet, l'information à la population lors de réunions publiques autour de la Santé sur notre territoire, la rencontre des partenaires institutionnels (ARS, CPAM, Conseil de l'Ordre...), l'association du futur médecin salarié dans le montage du projet et la construction du centre municipal de santé ont permis de s'assurer tout du long de l'adéquation du projet aux besoins de la population et à l'exercice du médecin.

Temps de mise en œuvre de l'action (montage et lancement) : plus de 1 an

Année de mise en œuvre de l'action : 2019

Dispositif d'évaluation de l'action : Oui

Modalités et le cas échéant, résultats de l'évaluation de l'action : Un comité de pilotage suivra :

- l'organisation générale du CMS et les règles qui s'appliquent aux personnels et aux usagers,
- les compétences des professionnels soignants exerçant au centre lors de leur embauche,
- une politique d'encouragement et de facilitation à la formation professionnelle continue de tous les personnels soignants,

Chaque année, le centre municipal de santé éditera un rapport d'activité.

Thématique(s) : Inégalités Territoriales Environnementales et Sociales de Santé (ITESS)

Mots-clefs : accès aux soins, médecin généraliste salarié, santé pour tous, pallier la désertification médicale, pérennité de l'offre de soin

3. Montage

Gouvernance : Le centre municipal de santé est un service de la Ville de Vouillé.

- Le maire de la ville en est le gestionnaire.
- Le Directeur Général des Services en est l'administrateur.

- Le médecin coordinateur est responsable de l'organisation interne et des activités du centre municipal de santé. Il sera secondé dans ses activités d'un autre médecin généraliste ainsi que d'une secrétaire médicale à temps plein.

La ville de Vouillé garantit à tous les praticiens exerçant dans le centre municipal de santé le libre exercice de leur art, en toute indépendance conformément aux stipulations du code de déontologie médicale.

Partenaires impliqués dans le l'action :

- Partenaire(s) privé(s) : Conseil de l'Ordre des Médecins des Deux-Sèvres, consulté
- Partenaire(s) public(s) : ARS, CPAM
- Partenaire(s) financier(s) : Le Centre Municipal de Santé de Vouillé a été retenu dans le cadre du projet « Ma Santé 2022 » et recevra un soutien financier pour la création de son poste de médecin généraliste.

A retrouver sur le site : territoire-environnement-sante.fr



Edition : Cerema pour le compte des ministères de la Transition écologique et solidaire et le Ministère des Solidarités et de la Santé.

 **Cerema** *, l'expertise publique pour la transition écologique et la cohésion des territoires.*